

AKTUELL

LUXEMBOURG, PARADIS FISCAL

Forteresse toujours

Raymond Klein

En s'en prenant au grand-duché en tant que paradis fiscal, l'économiste Gabriel Zucman voudrait « provoquer le débat au Luxembourg ». Mais la tendance est plutôt à se considérer comme un peuple martyr dans une forteresse assiégée.

Pour le jeune économiste français Gabriel Zucman, il est évident de considérer le Luxembourg comme un « paradis fiscal ». Pour cela, il ne se fie pas à des classements officiels, a-t-il expliqué dans une interview dans Paperjam. Il faudrait « s'appuyer sur des chiffres, à savoir l'argent qui est détenu par des étrangers dans des banques à l'étranger et se demander si un échange automatique d'informations existe ». Car à ses yeux, l'échange d'informations sur demande, tel qu'il est en principe pratiqué par le Luxembourg, ne suffit pas pour lutter efficacement contre la fraude fiscale. Même l'échange automatique aurait des faiblesses qui ne manqueraient pas d'être exploitées par les banquiers et leurs clients.

Afin de contrôler les déclarations, notamment concernant les origines des fonds placés à travers le montage de sociétés-écran, Zucman propose de créer en plus un cadastre financier mondial. Et si les paradis fiscaux n'acceptent pas de collaborer dans la lutte contre la fraude, il suggère des sanctions conséquentes. Contre des pays hors de la zone de libre-échange de l'Union européenne comme la Suisse, il y aurait des sanctions douanières, et contre le Luxembourg... l'exclusion de l'Union. Pour le chercheur, il faut « des menaces de sanction à la hauteur des pertes que subissent les pays étrangers » - dans le cas de la France, il s'agit de plusieurs dizaines de milliards d'euros par an, tous paradis confondus.

A l'assaut !

Lors de la présentation mercredi du livre de Zucman « La richesse cachée des nations » sur France Inter, l'avocat-fiscaliste luxembourgeois Alain Steichen est également intervenu. « Un raccourci intellectuel inacceptable », c'est ainsi qu'il a qualifié le raisonnement selon lequel tout dépôt non géré en France et protégé par le secret bancaire serait forcément de l'argent en évasion fiscale. Le Luxembourg aurait beaucoup changé sur



PHOTO: UNION EAT THE BANKERS - ADAM SMITH WIKIMEDIA CC

ce plan, a assuré Steichen, tout en admettant qu'il y a dix ans, on pouvait le qualifier à juste titre de paradis fiscal. Le problème, c'est qu'il y a dix ans, d'autres avocats-fiscalistes, avec des arguments semblables, jureraient que le qualificatif de « paradis fiscal » était complètement injuste. Parce que les tricheurs d'hier assurent avoir changé, il faudrait les croire ? Parce que les critiques d'hier ont eu raison, il ne faudrait plus les écouter ?

Dans Paperjam, Gabriel Zucman explique qu'il espère « provoquer le débat au Luxembourg ». Pourtant, au grand-duché, la solidarité inconditionnelle avec la place financière semble la règle contre ce qui est perçu comme du « Luxembourg-bashing », comme l'a appelé Alain Steichen. Le bon patriote, qu'il soit journaliste ou journaliste, de droite ou de gauche, n'hésite pas à nier les évidences : on se plaint que ces méchants Français s'en prennent à « notre petit pays » sans jamais évoquer les autres « paradis ».

Or, si le Luxembourg n'est pas le seul endroit où disparaît la « richesse cachée », son rôle, en partenariat avec la Suisse, est indéniablement central pour l'évasion fiscale en Europe. Et pour tous ceux et celles qui donnent une signification politique universelle à la notion de justice sociale, il devrait être évident que le statut de super-parasite du grand-duché - qui profite des profiteurs - ne doit pas être maintenu. Combien sont-ils et elles à admettre que leur pays est autre chose que l'élève modèle de l'Europe ? Zucman rappelle que, sur le plan économique, « le Luxembourg d'aujourd'hui n'a rien à voir avec celui qui a cofondé l'Union européenne en 1958 ». Sur le plan de la conscience politique non plus.

SHORT NEWS

Appell an Gambia: Menschenrechte wahren!

(avt) - Gleich drei Institutionen appellieren an die neue Regierung, Menschenrechtsverletzungen vorzubeugen und die bestehenden gesetzlichen Regelungen auszubauen: Die „Commission consultative des Droits de l'Homme“ (CCDH), die „Ligue des droits de l'homme (ALOS-LDH) sowie die Ombudsfrau. In seiner Stellungnahme fordert die CCDH die neue Regierung auf, Menschenrechte transversal umzusetzen. Vor dem Hintergrund einer möglichen Überwachung von Personen durch den Srel fordert die Kommission umfassende Transparenz und zweitens ein Gesetz, das einen akzeptablen Kompromiss zwischen dem Schutz der Privatsphäre einzelner und der Zugänglichkeit ihrer Dossiers schafft. Ferner äußert sie sich besorgt zu der mangelnden Beteiligung von Frauen an den Koalitionsverhandlungen. Gemäß den Empfehlungen der UN-Intervention für Gleichstellung (CEDAW) fordert sie, Chancengleichheit gesetzlich zu verankern, damit auch in den Führungsspitzen Parität erreicht wird. Die CCDH erinnert an die Gleichbehandlung von Religionen und fordert eine entsprechende Verfassungsmodifizierung, um die Neutralität des Staates in Religionsangelegenheiten im öffentlichen Dienst zu garantieren. Die Sensibilisierung für Grund- und Menschenrechte als Teil der (Schul-) Ausbildung fordern sowohl LDH als auch CCDH. Letztere verlangt eine soziale Integration von Asylbewerbern wie auch eine öffentliche Debatte und weist auf den hohen psychischen Druck hin, dem gerade Kinder im Asylverfahren ausgesetzt sind. Die LDH fordert die Regierung außerdem dazu auf, Initiativen für ein Ausländerwahlrecht zu ergreifen. Im Bereich des Strafrechts verlangt die LDH eine umfassende Reform, die Schaffung einer doppelten Rechtsprechung sowie, nur als ultima ratio, die Freiheitsverwahrung. Die CCDH fordert im Bereich Kinderrechte eine institutionelle Reform und empfiehlt, die Inhaftierung von Minderjährigen in Schrassig zu unterbinden. Ferner fordert sie im Rahmen der Strafrechtsreform eine institutionelle Trennung von Psychiatrie und Haftanstalt(en). Die Ombudsfrau verlangt, ihre Zuständigkeit für den nationalen Kontrollmechanismus zur Wahrung von Menschenrechten in öffentlichen Einrichtungen, in denen Menschen in ihren Freiheitsrechten eingeschränkt sind, auf private Einrichtungen wie auch auf Krankenhäuser und Schulen auszuweiten. Die CCDH fordert ferner die Gleichstellung von Menschen mit Behinderung(en) im öffentlichen Dienst und die Herstellung von Barrierefreiheit. Um diese Forderungen institutionell transversal umzusetzen, fordert sie die Einrichtung eines „Hauses für Menschenrechte“, das mehrere nationale Institutionen unter einem Dach vereint, und die Schaffung eines institutionellen Mechanismus, der die Regierung, nationale Institutionen und Organisationen der Zivilgesellschaft regelmäßig zu Konsultationen zusammenführt.

Nationaler Frauenrat fordert Gleichstellung

(avt) - In einer rezenten Presseerklärung bekräftigt auch der Nationale Frauenrat (CNFL) die Forderung nach Geschlechterparität in der Politik. An den Wahlen zeige sich, dass im Bereich Gleichstellung ein eklatantes Defizit bestehe: 65,6% der Kandidaten waren Männer, 76,6% der direkt Gewählten ebenfalls. Die aktuellen Koalitionsverhandlungen finden quasi ausschließlich unter Männern statt. Der Frauenrat ist konsterniert angesichts dieser Tatsachen. Luxemburg hätte sich zwar durch die Ratifizierung der UN-Konvention zur Verhinderung von Diskriminierungen von Frauen (CEDAW) im Februar 1989 öffentlich dazu bekannt diesen Zuständen entgegenzuwirken, hinke jedoch in der Realität noch immer hinterher. Im Nachklang zu den Wahlen wendet sich der Frauenrat an den Formateur und pocht darauf, der Chancengleichheit eine Priorität einzuräumen. Der CNFL beharrt zudem auf der Schaffung eines eigenständigen Ministeriums, das Gleichstellung exklusiv zum Ziel hat. Er fordert, dass hierzu eigens eine parlamentarische Kommission ins Leben gerufen wird.